

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 05 mars 2024 – PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Pempuyré, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de Conseillers absents : 5
- Nombre de procurations : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 28 février 2024

Monsieur Thierry PIALLEPORT a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		ROZE Benjamin
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		DERVIEUX Benjamin
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		LAGARRIGUE Henri
FARTHOAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Madame le Maire

*Une première chose avant de commencer ce conseil : tous les ans, je me débrouille pour faire un conseil municipal le jour de l'anniversaire d'Annie Pons. Donc joyeux anniversaire Annie !
La seconde chose que je souhaite faire avant l'ouverture de la séance, c'est de demander aux jeunes élus du conseil municipal des jeunes de nous rejoindre. Ils ont été 18 à être élus cette année. Ils n'ont pas pu tous venir, mais merci à vous d'être présents, et bienvenue dans ce Conseil municipal des jeunes. Je vais vous laisser vous présenter.*

Jalen WILST

Bonjour je m'appelle Jalen j'ai neuf ans et je suis à l'école Jean-Jaurès.

Rafaël FUGIER

Bonjour je m'appelle Rafaël, j'ai neuf ans et je suis à l'école Madeleine Brès

Maël JOANNY

Bonjour, je m'appelle Maël je suis à l'école Jean-Jaurès et j'ai neuf ans.

Margot PERDRIZET

Bonjour je m'appelle Margot j'ai neuf ans et je suis à l'école Jean-Jaurès.

Yunah MASIP

Bonjour je m'appelle Yunah j'ai 11 ans et je suis à l'école Jean-Jaurès, et j'ai été élue Maire.

Madame le Maire

Tu nous expliques pourquoi tu t'es présentée et ce que vous voulez faire en tant qu'élus du Conseil municipal des jeunes ?

Yunah MASIP

Je me suis présentée parce que c'est quelque chose qui me plaît : l'année dernière ça m'avait déjà beaucoup plu. Les projets qu'on aimerait faire : on est en train d'organiser la chasse aux œufs le 7 avril et le nettoyage de la ville le 27 avril. Et on voudrait aussi mettre en place la formation premier secours.

Madame le Maire.

Merci. On peut les applaudir.

(Applaudissements dans la salle du Conseil).

Madame Le Maire

Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est de modifier l'ordre des délibérations, pour pouvoir passer celle du Conseil municipal des jeunes en premier afin de pouvoir les libérer. Nous allons pouvoir commencer cette séance.

Mme le Maire effectue l'appel des présents. Le quorum étant atteint, Mme le Maire présente l'ordre du jour.

Madame le Maire

Nous allons commencer par l'installation d'un nouveau membre suite à la démission d'Emmanuel Delplanque pour raisons de santé. Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous François Barland au sein de ce Conseil municipal. Merci François de nous rejoindre. Je vous laisse vous présenter.

François BARLAND

Bonsoir à tous. Tout le plaisir est pour moi. Je suis content de rejoindre ce Conseil municipal. C'est quelque chose que je connais, puisque j'avais fait partie de la mandature précédente. Aujourd'hui je suis retraité, mais j'étais enseignant, j'ai fait la plus grande partie de ma carrière à la direction de la sécurité sociale et de la mutuelle des enseignants. Merci de votre accueil.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

Mme le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ou observations sur ce procès-verbal ?

Marie-Laetitia CHARTIER

J'ai une observation concernant le bilan de la salle du Hangar : vous vous étiez engagés à nous faire un bilan lors du Conseil précédent. Je voulais savoir si c'était à l'ordre du jour aujourd'hui.

Madame le Maire

Je ne l'ai pas sur moi aujourd'hui. Il est vrai qu'en ce moment les services sont énormément de travail avec la préparation du ROB et du budget. Mais ce sera à la prochaine séance. Je considère ce procès-verbal comme adopté à l'unanimité ? Je vous remercie.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Madame le Maire

Le procès-verbal du 12 décembre, y a-t-il des observations ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Le PV, nous allons l'approuver, mais comme Marie-Laetitia l'a dit, nous avons quelques remarques à faire. À la relecture des PV, nous voyons que souvent nous avons des questions, mais que nous avons rarement les réponses. J'en ai noté trois.

Le RSU : j'en avais parlé en juin 2023, en octobre vous nous aviez dit que ça se ferait. Nous sommes en mars il ne s'est toujours rien passé.

Nous avons aussi posé la question de l'ouverture des terrains Ségur, à l'époque, vous nous aviez dit que vous attendiez la remise en place des caméras. Aujourd'hui, nous avons eu une réponse partielle de Monsieur Verdier, lors de la dernière commission, qui a indiqué qu'il attendait la mise en place d'un règlement intérieur.

Nous avons aussi posé une question que vous aviez repoussée par rapport au terrain synthétique.

Vous avez remarqué que nous ne posons pas de question en fin de Conseil municipal, car c'est unilatéral : il n'y a pas de réponse. Moi je pense que quand elles sont posées en cours de discussion comme on le fait, lors d'échanges normaux, ça mériterait que vous répondiez.

Madame le Maire

Pas d'autres observations ?

Marie-Laetitia CHARTIER

A la page 20 du procès-verbal, on a parlé de la toiture de l'église. Il s'avère que les gouttières ont été nettoyées, en revanche il y a toujours la fenêtre de toit cassée avec les pigeons qui rentrent. On en a parlé lors d'une des commissions, certains élus de votre majorité se sont offusqués du fait que les pigeons rentrent, et qu'il y a forcément des fientes qui abîment le bâtiment. Et on n'a toujours pas de réponse par rapport à l'entretien à venir.

Madame le Maire

D'autres observations ?

Henri LAGARRIGUE

Je vous avais interrogé sur la ligne 42.

Madame le Maire

J'imagine que vous parlez du train ?

Henri LAGARRIGUE

Oui, c'est ça. La réponse que vous m'avez faite est assez courte. Vous avez répondu qu'il fallait attendre 2030 pour que la ligne 42 fonctionne. Ce n'était pas le but de ma question. Aujourd'hui, la SNCF propose des horaires, il y a des trains. Mais malheureusement il n'y a aucun train qui circule, on est averti des suppressions de train la veille pour le lendemain. Il n'y a rien qui marche. Aujourd'hui je compte sur vous : vous êtes quand même la Vice-présidente en charge des transports, il faut une intervention à propos de la ligne 42 car ça devient impossible. Il y a des gens qui perdent leur emploi. Les profs qui vont travailler à Pauillac n'ont pas de train, ils sont obligés de prendre leur voiture. Et le pire, c'est que l'on paye des abonnements et on n'a pas le service qui va avec.

La SNCF est un service public. Je pensais quand même qu'un élu comme vous pouvait intervenir auprès d'eux. Je trouve dommage que votre réponse soit d'attendre 2030. Ça fait loin.

Madame le Maire

On a fait le tour des observations ? Elles sont hors procès-verbal, mais je vais quand même y répondre.

Le RSU est en cours d'élaboration, nous avons changé de logiciel. La mise à jour est un gros travail, il faut encore un peu de temps. Mais de document est important pour tout le monde.

Concernant l'ouverture de Ségur : le plateau est ouvert. On attendait la mise en place des caméras. Le règlement intérieur sera écrit et affiché pour indiquer que le plateau sera réservé aux scolaires sur le temps scolaire. Mais le plateau est ouvert : le portail est ouvert, vous pouvez y aller sans problème. Effectivement on attendait la caméra, nous n'avions pas envie que ce soit une nouvelle fois vandalisé.

Les terrains synthétiques : ce n'est pas une question. Je ne vois pas ce que vous voulez dire.

Jean-Marc FARTHOUAT

Nous voudrions connaître le coût global. Au départ c'était 800 000 €, puis 1 079 000 €, et il y avait encore plein de choses à faire. Donc on vous avait demandé le coût global de la rénovation.

Madame le Maire

Ce n'est pas tout à fait fini. Concernant l'église, il va falloir attendre le budget. Madame Chartier, il y aura des choses inscrites.

Marie-Laetitia CHARTIER

Ça fait deux ans que la vitre est cassée. C'est juste pour préserver le patrimoine de la commune.

Madame le Maire

Si nous mettons des choses au budget, c'est bien pour préserver le patrimoine de la commune. Mais pour pouvoir le faire, il faut avoir une ligne budgétaire inscrite, une nacelle pour pouvoir aller très haut, il faut avoir l'entreprise pour pouvoir travailler. Et tout ça c'est une enveloppe globale que vous retrouverez au budget. Les choses vont se faire rapidement.

Concernant la ligne 42, je suis effectivement Vice-présidente de la Métropole en charge des transports en commun. Il me semblait vous l'avoir déjà expliqué : les transports en commun sont ceux qui circulent dans une enveloppe financière de la Métropole, c'est-à-dire TBM.

Le train c'est de la compétence de la Région et surtout de la SNCF. SNCF qui, comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois, a engagé des frais importants justement sur cette ligne 42. Ça ne se fait pas non plus d'un claquement de doigts, il faut le temps de pouvoir faire les travaux, qui seront terminés en 2030. Mais il y aura des améliorations au fur et à mesure de l'avancée des dits travaux. Il y a des dysfonctionnements, mais vous ne pouvez pas dire que ça ne fonctionne pas du tout. Il y a une application qui informe la veille de la présence ou non des trains.

(Propos inaudibles de Monsieur Lagarrigue)

Madame le Maire

Vous pourriez peut-être me laisser terminer Monsieur Lagarrigue ? Effectivement il manque des trains, c'est un problème national de recrutement de conducteurs et conductrices. Mais ce problème est rencontré également pour les trams ou les bus. Je l'ai dit sur France Bleu Gironde dernièrement : si vous connaissez des personnes qui souhaitent être embauchées, présentez-vous chez Keolis ou ailleurs, on recrute car on manque cruellement de conducteurs.

Je suis tout à fait d'accord avec vous : c'est désagréable, c'est handicapant, mais concernant la ligne 42, moi la seule chose que j'ai pu faire avec les services de la Métropole, c'est négocier que tous les TER qui circulent sur la Métropole bordelaise puissent être accessibles aux usagers TBM pour un maximum de 10 € par mois. Je dis maximum car la tarification solidaire s'applique, et ça peut être gratuit. C'est la seule chose que la Vice-présidente en charge des transports en commun peut faire en ce qui concerne les trains. Je discute beaucoup avec le Vice-président de la Région qui est conscient des problèmes. Mais les travaux sur les voies ferrées ne peuvent pas se faire comme ça. Il y a des obstacles, il y a des inondations, des tempêtes : il faut entendre que c'est compliqué.

Henri LAGARRIGUE

Si vous permettez, Madame le Maire, je veux insister sur le principe. Je comprends les ennuis, sauf qu'on paye une prestation et on n'est pas remboursés par la Sncf. Il y a quand même un sérieux problème. Aujourd'hui, c'est de l'escroquerie.

Madame le Maire

Il ne faut pas employer ces mots-là Monsieur Lagarrigue.

Henri LAGARRIGUE

Le matin, on est obligé de faire du covoiturage faute de train.

Madame le Maire

C'est très développement durable, je vous félicite. Monsieur Roze vous vouliez intervenir ?

Benjamin ROZE

Concernant les problèmes sur la ligne 42 et en général sur tout le réseau TER, il y a également un manque de rames. Mais ça on n'y pourra rien, et même si Madame le Maire voulait intervenir, je ne suis pas sûre que Renaud Lagrave apprécierait qu'elle prenne son téléphone pour demander de retirer des trains sur d'autres parties de la Région Nouvelle Aquitaine parce qu'à Pempuyre il y a un train de temps en temps qui ne fonctionne pas. Alors qu'il y a quand même 44 TER par jour. Il y a certaines zones dans des grandes villes où il n'y a pas une telle offre.

Madame le Maire

De plus aujourd'hui la SNCF a annoncé un remboursement partiel des abonnements sur la ligne 42.

Henri LAGARRIGUE

Si vous saviez les conditions pour être remboursé, personne ne demande le remboursement.

Madame le Maire

Monsieur Lagarrigue nous n'allons pas faire l'ensemble du Conseil sur la ligne 42.

Henri LAGARRIGUE

Attendez Madame Le Maire, là on débat. Je viens d'entendre, il manque des rames, il faut attendre. Mais ce n'est pas possible. Les gens travaillent, il y en a qui perdent leur emploi. Vous n'y êtes pas le matin.

Madame le Maire

Je ne suis pas dans le train le matin, je ne travaille pas à la SNCF, et je ne conduis pas les trains.

Henri LAGARRIGUE

Il n'y a pas un élu qui descend pour défendre. Aujourd'hui vous ne parlez pas là-dessus, rien ne circule.

Madame le Maire

Vous ne savez pas ce que je fais Monsieur Lagarrigue.

Henri LAGARRIGUE

Je suis en train de vous le demander : vous me dites qu'il faut attendre 2030. Ce n'est pas une réponse.

Madame le Maire

Que voulez-vous que je vous dise de plus Monsieur Lagarrigue ? C'est la SNCF. Soyez raisonnable tout de même. On est là pour traiter des affaires du Conseil municipal de la ville de Parempuyre. Pas pour traiter des problèmes de la SNCF.

(Propos inaudibles de Monsieur Lagarrigue)

Madame le Maire

Bien sûr que les problèmes de train concernent les Parempuyriens. Mais je vous ai déjà expliqué que je ne pouvais rien faire de plus.

Revenons au procès-verbal. Pas d'autre remarque ? Il est adopté à l'unanimité ? Je vous remercie.

DELIBERATION n° DEL-2024-001 : CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire

Délibération numéro 1 pour la création du CMJ et l'approbation de son règlement intérieur. Madame Turbé s'il vous plaît.

Roselyne TURBE

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra-scolaire et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Parempuyriens un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts personnels), mais aussi par une gestion de projets, définis par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes référents.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien les actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif et le rapport aux autres. La mise en place d'axes de travail permettra de viser à atteindre ces objectifs.

La composition du Conseil Municipal des Jeunes prévoit dix-huit enfants âgés de 9 à 11 ans élus pour une durée de 2 ans. Le suivi est assuré par un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens du Pôle Enfance Jeunesse et de directeurs d'établissements scolaires.

La mission première du jeune élu est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de proposition pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Parempuyriens en général et des jeunes en particulier.

Le Conseil Municipal des Jeunes pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par l'équipe municipale adulte.

Les jeunes élus se réuniront une fois toutes les trois semaines. Une première année d'expérimentation du Conseil Municipal des Jeunes a confirmé son utilité. Il remporte un large succès auprès des enfants, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de lancer de manière pérenne cette nouvelle institution sur la commune de Parempuyre.

Je voulais remercier les enfants qui ont bien participé, les enseignants qui ont bien collaboré, le personnel de l'enfance, jeunesse, et les élus, dont Annie Pons, Fabienne, Jean-François, Jean-Marc Farthouat. Je vous avoue que c'est un bonheur de faire ce Conseil municipal des jeunes car les enfants participent, s'investissent, et ont plein de projets.

Madame le Maire

Merci à tous pour ce travail, pour cet accompagnement des enfants vers la citoyenneté. Merci aux parents d'avoir accepté, car ça leur demande du temps également. Et merci d'être là ce soir. On va faire en sorte de mettre en œuvre leur projet, car c'est l'engagement de notre équipe, d'avoir un Conseil municipal des jeunes et de mettre en musique ce qu'ils demandent dans la mesure du possible. Des questions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Merci, j'ai une question qui concerne le budget. Car on a annoncé aux jeunes un certain budget, est-ce que c'est quelque chose qui va se voter ?

Madame le Maire

C'est pris dans le budget global, vous ne verrez pas forcément une ligne dédiée, mais c'est prévu. C'est le nerf de la guerre, on le sait tous. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Parempuyre propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Après examen en commission Vie scolaire/Jeunesse en date du 27 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Roselyne Turbé,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'instance de participation citoyenne nommée Conseil Municipal des Jeunes,

Approuve le règlement du Conseil Municipal des Jeunes joint à la présente délibération,

Autorise Madame la Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Adopte à l'**unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-002 : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPaux

Madame le Maire

Délibération suivante relative à la modification de la composition des commissions municipales. Suite à la démission de Monsieur Dos Santos et de Monsieur Delplanque, et après concertation avec les groupes, il est proposé de remplacer les élus démissionnaires par les nouveaux élus installés. Monsieur Frédéric Bernard rejoindrait la commission urbanisme/ bâtiment municipaux et la commission développement durable / biodiversité, et François Berland rejoindrait la commission vie scolaire / jeunesse, ainsi que la commission solidarité / habitat / emploi.

Je vous propose un vote à main levée. Mais si vous le préférez, nous pouvons bien sûr voter à bulletin secret. Tout le monde est d'accord pour le vote à main levée. Oui ? Donc je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL.2020.05.25-018 portant création des commissions municipales et élection des membres des commissions,

Considérant l'installation de nouveaux conseillers municipaux suite à démission,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de M. Delplanque dans les commissions municipales au sein desquelles il siégeait,

Considérant la demande de modification de la composition des commissions municipales formulée par les conseillers municipaux du groupe Parempuyre Avenir,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Valide la modification de la composition des commissions comme indiqué précédemment.

Adopte à l'**unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-003 : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPaux

Madame le Maire

La troisième délibération concerne la modification du règlement intérieur du conseil municipal.

Marie-Laetitia CHARTIER

Nous n'avons pas parlé des décisions.

Madame le Maire

Vous avez des questions sur les décisions ? On termine cette délibération et on les évoque ensuite.

Je vous remercie de bien vouloir corriger la coquille car c'est un article du règlement intérieur qui est modifié et non pas plusieurs articles. Il s'agit de l'article 20 relatif à la rédaction des procès-verbaux. Des questions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Je tenais juste à préciser que nous sommes pour cette délibération, car nous avons tout de même insisté pour que les procès-verbaux des conseils municipaux soient délivrés à la séance suivante systématiquement. Nous avons le cas aujourd'hui où nous avons deux procès-verbaux : c'est parfois difficile de reprendre des procès-verbaux qui datent d'il y a un moment.

La deuxième chose, notre ancien DGS avait pris l'habitude d'établir un compte rendu pour les commissions. Je vois que ça ne se fait plus, mais je trouve ça important que chaque commission ait son compte rendu, car c'est un des endroits dans lesquels on peut s'exprimer ou faire des propositions. Et sans compte rendu, notre expression est transparente et n'apparaît jamais. Dans la mesure où c'est inscrit dans le règlement intérieur du Conseil municipal, est-ce que ça peut être mis en place ? Et si jamais il y a un souci, nous pouvons également participer à la rédaction du compte rendu, de façon à ce qu'il y ait une trace du travail qui a été fait en commission. Parfois, en Conseil municipal, il peut y avoir des échanges qui ont lieu avec les voix qui s'élèvent, alors qu'en commission c'est beaucoup plus calme, et les échanges me paraissent constructifs. Donc, à ce titre-là, je me permets d'insister Madame le Maire, pour qu'il puisse y avoir un compte rendu pour chacune des commissions.

Madame le Maire

Concernant les procès-verbaux, je vous expliquais la dernière fois que c'était un énorme travail chronophage, et que parfois la charge de travail des services est telle qu'ils peuvent prendre un peu de retard. Je vous avais demandé votre compréhension sur ce point-là. Je pense qu'il faut se mettre à la place des personnes qui retranscrivent : ce n'est pas toujours facile, vous le reconnaissez vous-même. La tolérance sur ce sujet serait la bienvenue.

Concernant les comptes rendus de commission, on va les reprendre et il n'y aura aucun problème. Mais c'est aux services de les rédiger.

Marie-Laetitia CHARTIER

Une incompréhension de ma part sur la page six : quand on dit le Conseil s'exprime alors par assis/levé est-ce que c'est tout le conseil ou juste le conseiller ? C'est juste une question technique.

Madame le Maire

Benjamin Dervieux, je vous en prie.

Benjamin DERVIEUX

Ma lecture du règlement, c'est que c'est bien le conseil dans son ensemble qui se prononce en se levant ou en s'asseyant pour interdire au conseiller municipal rappelé à l'ordre de ne plus parler. C'est bien l'ensemble du Conseil qui se prononce en assis/levé.

Madame le Maire

Tout à fait, c'est une façon de voter. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant « réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupement »

Vu La délibération DEL.2020.12.09-001 du 09 décembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération DEL.2023.03.28-001 du 28 mars 2023, portant modification du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu Le projet de modification du règlement intérieur,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve les modifications du Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

DELIBERATION n° DEL-2024-004 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE

Madame le Maire

Délibération quatre : remplacement d'un membre démissionnaire au sein du CCAS. Monsieur Delplanque représentait le Conseil municipal au CCAS, donc nous vous proposons comme tout à l'heure de remplacer Monsieur Delplanque par Monsieur Barland. Je vous propose de procéder au vote à main levée. Tout le monde est d'accord ? Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8,

Vu la délibération DEL.2020.05.25-014 du 25 mai 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération DEL.2020.05.25-015 du 25 mai 2020 désignant les représentants de la Ville de Pempuyré au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le courrier reçu le 18 janvier 2024 par lequel M. Delplanque Emmanuel fait part de sa démission de ses fonctions de Conseil municipal,

Considérant que M. Delplanque Emmanuel avait été désigné pour siéger comme membre représentant la Ville au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Désigne M. Barland François comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de M. Delplanque Emmanuel, démissionnaire.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

DELIBERATION n° DEL-2024-005 : MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET / OU PREVOYANCE)

Madame le Maire

Monsieur Dervieux pour la délibération cinq qui concerne le mandat donné au centre de gestion.

Benjamin DERVIEUX

Je ne vais pas vous lire l'intégralité de la délibération, je vais vous faire un petit résumé rapide. La loi va obliger les employeurs territoriaux à la protection des agents à compter de 2025 et 2026. Le CGFPT a anticipé, donc ce qui vous est proposé, c'est l'autorisation de consulter le CGFPT pour mettre en place une protection pour les agents à compter de 2025 et 2026. Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CST d'il y a 15 jours. L'objectif est donc d'engager les démarches pour indiquer au CGFPT que nous sommes intéressés. Si les propositions du CGFPT ne nous conviennent pas, on se retirera.

Madame le Maire

Des questions ? Pas de question. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie

Le Conseil Municipal,

Vu la législation relative aux assurances,

Vu les articles L 827-1 suivants du Code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu les articles L 221-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 08 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération n°DE-0063-2023 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 13 décembre 2023 autorisant le lancement d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyances et/ou santé,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 15 février 2023,

Après examen en commission Finances / Ressources Humaines du 22 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Benjamin Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et/ou prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde va engager.

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque santé et/ou prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1er janvier 2025.

Adopte à l'**unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-006 : CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES D'UNE COMMUNE DE 10 000 A 20 000 HABITANTS

Madame le Maire

Délibération suivante Monsieur Dervieux pour la création d'un emploi fonctionnel de DGS pour commune de plus de 10 000 habitants.

Benjamin DERVIEUX

Il s'agit d'une délibération technique. Vu que nous avons eu l'information que nous dépassions les 10 000 habitants, il faut prendre en compte la nécessité de création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services pour une commune comprise entre 10 000 et 20 000 habitants. Ce n'était pas le cas précédemment, vu que nous étions à moins de 10 000 habitants. Cette délibération ne change strictement rien pour nous. C'est juste pour permettre au directeur d'être Directeur général des services d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants.

Madame le Maire

Y a-t-il des questions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Pour notre information, est-ce que ça entraîne une évolution dans la carrière ? Une évolution financière ? Et qu'est-ce que ça représente réellement ? Que veut dire un DGS fonctionnel ?

Benjamin DERVIEUX

Ce n'est pas un DGS fonctionnel, c'est l'emploi fonctionnel de DGS.

Madame le Maire

L'emploi fonctionnel existait déjà, c'est juste la strate qui change. Et pour la carrière, c'est la même évolution liée à cette fonction.

Benjamin DERVIEUX

Cela lui permet de justifier qu'il était DGS d'une ville de plus de 10 000 habitants.

Madame le Maire

Il n'a pas besoin de justifier puisqu'il va rester. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1,

Vu le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu la décision du Conseil d'Etat du 14/06/2010 n°320517,

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 28,

Vu le courrier de l'INSEE du 08 décembre 2023 communiquant la population légale de la commune de Parempuyre,

Après examen en commission Finances / Ressources Humaines du 22 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Benjamin Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Décide la création au tableau des effectifs de la commune d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants, à temps complet, à compter du 1er janvier 2024.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

DELIBERATION n° DEL-2024-007 : ASSOCIATION UNC DE PAREMPUYRE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire

Madame Guilbault pour la délibération suivante s'il vous plaît.

Nicky GUILBAULT

L'association Union Nationale des Combattants (UNC) de PAREMPUYRE a pour objectif de maintenir et de développer les liens de camaraderies, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie. Elle a également pour but de perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France, contribuant ainsi au travail de mémoire et à la formation civique des jeunes générations.

Par courrier en date du 27 septembre 2023, l'association UNC de Parempuyre sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2023. L'association UNC PAREMPUYRE sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ pour l'aider à couvrir les frais liés à la présence de porte-drapeaux en tenue de l'association Mémorial du Front du Médoc.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association UNC Parempuyre.

Madame le Maire

Des questions ?

Marie-Laetitia CHARTIER

D'où l'intérêt d'avoir quelqu'un qui prend des notes pendant la commission, car on avait abordé le sujet. En l'occurrence les 200 € c'est pour payer une intervention de personnes qui était présentes en costume, et non pas par rapport à l'ensemble des frais de décoration, gerbes et présence des porteurs de drapeau. Je ne sais pas si ça a une incidence, mais c'est la facture présentée par l'UNC.

Nicky GUILBAULT

C'est vrai que la facture mettait surtout en avant les frais pour les personnes qui étaient venues en habits d'époque.

Madame le Maire

Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention déposée par l'association UNC Parempuyre,

Après examen en commission Vie locale / Vie associative / Culture du 23 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Nicky Guilbault,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association UNC Parempuyre.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-008 : ASSOCIATION FCPE DE PAREMPUYRE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire

Délibération suivante, Madame Guilbault.

Nicky GUILBAULT

L'association FCPE de Parempuyre représente et rassemble les parents d'élèves des écoles élémentaires et maternelles Jean-Jaurès et Libération ainsi que le groupe scolaire Madeleine Brès. L'association a pour objectif de défendre les intérêts des enfants dans les instances communales et dans les conseils d'écoles pour les questions scolaires et périscolaires.

Par mail en date du 3 décembre 2023, l'association FCPE de Parempuyre sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une soirée conférence sur le thème de l'école inclusive, au sujet des troubles « DYS » le 28 mars 2024 à la salle de L'Art Y Show. Le coût de l'évènement est estimé par l'association à 400€.

L'association FCPE de Parempuyre sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ pour l'aider à l'organisation de cet évènement.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association FCPE Parempuyre pour l'organisation d'une soirée conférence sur les troubles « DYS ». Cette somme est pour payer le maître de conférence.

Madame le Maire

Y a-t-il des questions ?

Marie-Laetitia CHARTIER

Vous deviez communiquer et voir avec la FCPE s'ils avaient envisagé de communiquer via le Collège, est-ce que vous savez ce qu'il en est, Madame Guilbault ?

Nicky GUILBAULT

C'est l'association qui s'en charge. Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis.

Madame le Maire

Nous ne faisons pas d'ingérence dans la vie associative. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention déposée par l'association FCPE Parempuyre,

Après examen en commission Vie scolaire / Jeunesse du 23 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Nicky Guilbault,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention de 300 € à l'association FCPE Parempuyre.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-009 : FESTIVAL DES ARTS 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

Madame le Maire

Délibération suivante, Madame Durand, pour le festival des arts.

Cathy DURAND

Du 14 au 16 juin 2024 se produira le Festival des Arts. Ce festival, porté par l'Ecole Municipale des Arts (EMA), permet à tous ceux qui pratiquent un art de présenter leurs travaux ou restitutions dans une manifestation publique ouverte à tous et gratuite.

Cette édition 2024 du Festival des Arts est l'aboutissement d'un travail mené au quotidien par l'ensemble de l'équipe pour amener les apprentis artistes à construire ensemble des projets auxquels chacun par son implication individuelle et régulière contribue à réaliser des projets interdisciplinaires, intergénérationnels et parfois interculturels tout en mettant l'accent sur le Développement durable et l'Écologie, mis en lumière cette année au travers de plusieurs actions, dont certaines vont se prolonger au sein du Festival et surtout au fil du temps, afin d'apporter une autre vision aux élèves et familles venant à l'EMA.

Dans le cadre des contrats de co-développement conclus entre Bordeaux Métropole et les communes du territoire, un soutien financier peut être apporté par Bordeaux Métropole sous forme de subventions à diverses manifestations.

Le Festival des Arts est éligible à ce soutien financier.

Pour mémoire, une subvention de 2500 € a été accordée par Bordeaux Métropole à la commune pour l'édition 2023 du Festival des Arts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le Festival des Arts et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Madame le Maire

Y a-t-il des questions ?

Marie-Laetitia CHARTIER

Ne doit-on pas indiquer le montant que l'on souhaite ? C'est Bordeaux Métropole qui décide du montant ?

Cathy DURAND

Nous avons demandé le même montant que l'année précédente.

Madame le Maire

C'est ce qui est inscrit au Codev, sachant que nous avons cette chance que Bordeaux Métropole participe à cette manifestation annuelle. Cela signifie que le Festival des arts est reconnu comme une manifestation importante au sein de notre Métropole. Notre Ecole Municipale d'Art est également reconnue, d'autant plus qu'il n'y a que deux ou trois écoles municipales d'art sur la Métropole. Les autres écoles sont du ressort du privé, si ce n'est le conservatoire.

D'autres questions ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n°2023-595 du 1^{er} décembre 2023, relative aux contrats de co-développement 2024/2027,

Considérant le programme et les objectifs du Festival des Arts 2024,

Après examen en commission Vie locale / Vie associative / Culture du 23 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Catherine Durand,

Après en avoir délibéré,

Approuve la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts,

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Adopte à l'**unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-010 : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FOINDATION 30 MILLIONS D'AMIS – CAMPAGNE 2024 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame le Maire

Madame Del Pozo pour la délibération 10.

Irma DEL POZO

La commune fait face, depuis quelques années, à une prolifération des chats errants qui peuvent occasionner des nuisances avérées.

L'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime permet au Maire de maîtriser la population de chats errants non identifiés et d'organiser des campagnes de stérilisation.

Ces campagnes de stérilisation, efficaces à long terme, sont onéreuses, notamment en raison des frais vétérinaires engendrés. Les associations nationales de protection animale, conscientes de cette problématique et volontaires pour aider les communes qui s'engagent dans une démarche de régulation, peuvent accompagner financièrement les collectivités. C'est notamment le cas de la fondation 30 millions d'amis.

Dans ce contexte, la commune a proposé à la Fondation 30 Millions d'Amis de réaliser en 2024 une campagne pour un nombre de chats errants porté à 50, afin de maîtriser la population féline par le contrôle de leur reproduction.

La convention avec 30 Millions d'Amis précise les conditions et modalités de la campagne de stérilisation, les droits et obligations de chacune des parties et les modalités de financement.

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à verser 50% de la somme engagée pour l'opération de stérilisation, soit une participation estimative de 2 250 € (moyenne de 90 € par stérilisation, soit coût global estimé à 4 500 € pour 50 chats).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent,

Madame le Maire

Des questions ?

Julia AMRA

Pour l'année 2023, peut-on savoir combien de chats ont été stérilisés ?

Irma DEL POZO

Pour l'année 2023 nous avons stérilisé 50 chats, et au total nous en sommes à 110 chats stérilisés.

Madame le Maire

D'autres questions ? J'en profite pour remercier Madame Del Pozo pour cet énorme travail : elle se déplace, elle va chercher les chats, elle les emmène chez le vétérinaire, elle les ramène ensuite puisqu'ils sont relâchés là où ils ont été capturés. Ça participe au bien-être animal, mais ça permet également de lutter contre la prolifération des animaux errants.

Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment son article L.221-27,

Considérant la nécessité de gérer la prolifération de chats errants, par la mise en œuvre de campagnes de captures et stérilisation,

Considérant le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages, entre la commune de Parempuyre et la Fondation 30 Millions d'Amis,

Après avoir entendu l'exposé des motifs d'Irma Del Pozo,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis,

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention pour l'année 2024 et l'année suivante, dès lors que les conditions restent inchangées, et tout document y afférent.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

DELIBERATION n° DEL-2024-011 : MANIFESTATION REGARDS SUR LE MONDE 2024 – FIXATION DES TARIFS

Madame le Maire

Délibération 11, Monsieur Dervieux, pour les tarifs de la manifestation Regards sur le monde.

Benjamin DERVIEUX

Il m'arrangerait que le Conseil municipal vote, vu que c'est déjà lancé. Pour la manifestation, Regards sur le monde, il faut que l'on vote les tarifs. Concert du 09 mars : tarif plein à 10 €, tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux) à 5 €, tarif de groupe (à partir de 10 personnes) à 7 €. Cours de Country : tarif unique : 5€. Repas avec animations du 17 mars : tarif adulte 30 €, tarif enfant 10 €.

Il faut que le Conseil municipal se prononce pour que nous puissions appliquer les tarifs, car cette délibération ne peut pas être reconductible pour chaque événement.

Madame le Maire

Des questions ? Je mets cette délibération en voix. Qui est pour ? 20 voix pour, 7 abstentions.

Jean-Marc FARTHOUAT

Nous pouvons expliquer cette abstention. On en avait parlé en commission : la manifestation a démarré, et on passe une délibération au Conseil municipal quelques jours, après, sachant que le spectacle payant était le neuf, et nous pensons que cette délibération aurait dû être présentée au précédent Conseil. C'est la seule raison qui justifie que nous nous abstenions.

Madame le Maire

Le 9 mars n'est pas passé, Monsieur Farthouat, je vous invite à regarder un calendrier.

Jean-Marc FARTHOUAT

Effectivement, le neuf n'est pas passé, je vous remercie. Je sais regarder un agenda. Néanmoins, vous passez cette délibération tout juste avant, ça aurait très bien pu être fait lors d'un précédent Conseil. Maintenant, c'est fait, c'est fait. On vous explique juste pourquoi on s'abstient.

Madame le Maire

Pour vous donner quelques éléments de réponse : c'est une manifestation annuelle, c'est très long à mettre en place, et ça ne se fait qu'à partir du début d'année. Et il faut le temps d'avoir les confirmations des différents prestataires. Le précédent Conseil était en décembre, et nous n'avions pas tous les éléments à ce moment-là pour pouvoir voter les tarifs. Donc encore une fois, je vous demande un peu de compréhension pour les organisateurs.

Je remets donc cette délibération aux voix. 20 pour, 7 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article 2125-3,

Après examen en commission Finances / Ressources Humaines du 22 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Benjamin Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Approuve les tarifs applicables à la manifestation Regard sur le monde tels que proposés précédemment.

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Adopte à la majorité (20 voix pour - 7 abstentions : LAGARRIGUE Henri, AMRA Julia, BERNARD Frédéric, PIGEAT Stéphane, LALANNE Nicole, FARTHOUAT Jean-Marc, CHARTIER Marie-Laetitia).

DELIBERATION n° DEL-2024-012 : MISE A JOUR DU MONTANT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire

Délibération 12, Monsieur Dervieux, les crédits pour les dépenses anticipés en investissement.

Benjamin DERVIEUX

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons déjà voté par anticipation une enveloppe de 300 000 €. Je vous avais prévenu qu'elle était non fléchée, et que c'était juste en prévision. Cette fois-ci, ce n'est pas non fléché. Les éléments sont bien précis. Nous avons besoin d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement pour un montant total de 65 000 €, ce qui nous permettra de payer les engagements auprès des bailleurs sociaux, d'acquérir le nouveau logiciel pour les finances RH, des acquisitions foncières, et des installations techniques au niveau de la gare. Donc il vous est proposé de voter par anticipation ces 65 000 €. Qui seront bien évidemment repris lors du vote du budget, comme les 300 000 € que nous avons votés en décembre dernier.

Madame le Maire

Des questions ? Pas de question. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après examen en commission Finances / Ressources Humaines du 22 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Benjamin Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Décide d'ouvrir les crédits dans la limite des montants suivants :

- ✓ CHAPITRE 20 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 59.000€
- ✓ CHAPITRE 21 / IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 3.000€
- ✓ CHAPITRE 23 / IMMOBILISATIONS EN COURS : 3.000€

Décide que les crédits ouverts par anticipation du vote du budget seront intégralement repris dans le budget 2024,

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ces opérations.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-013 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE PAREMPUYRE

Madame le Maire

Délibération suivante, Monsieur Dervieux, toujours.

Benjamin DERVIEUX

L'an dernier nous avons voté pour un montant maximum de 265 000 €, une subvention au CCAS de la commune. Pour permettre aux CCAS de fonctionner avant le vote du budget, il vous est proposé de verser une subvention de 60 000 €, qui sera reprise dans le budget 2024.

Madame le Maire
Des questions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Nous aimerions avoir un aperçu de ce qui a été dépensé par le CCAS en 2023. Est-ce que la somme a été dépensée, ou pas ?

Benjamin DERVIEUX

Vous aurez la réponse avec la présentation du compte administratif 2023.

Madame le Maire

Et cette réponse sera également obtenue au niveau du Conseil d'administration du CCAS. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après examen en commission Finances / Ressources Humaines du 22 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Benjamin Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser un acompte de subvention au CCAS pour un montant de 60 000 €

Précise que le montant de cet acompte sera intégralement repris dans le budget 2024 sur l'article 657362

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**.

DELIBERATION n° DEL-2024-014 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Madame le Maire

Délibération 14, Monsieur Dervieux, avec le rapport d'orientation budgétaire pour 2024.

Benjamin DERVIEUX

Habituellement, je fais une lecture rapide. Mais cette année, vu la qualité du travail qui vous est présenté, je vais en faire une lecture exhaustive. Et je vais résumer à la fin de façon très rapide. Ça me permet de remercier le travail réalisé, de le mettre en évidence.

La Loi de finances pour 2024 et la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ont toutes deux été adoptées grâce aux règles du désormais bien connu article « 49.3 » de la constitution, respectivement les 29 et 18 décembre 2023.

Ces deux textes essentiels fixent la trajectoire attendue des finances publiques (notamment s'agissant du déficit et de l'endettement) et précisent les mesures pour y parvenir.

Quelques éléments du contexte macro-économique.

Concernant la croissance : le fort ralentissement de l'activité économique connu en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021) semble se poursuivre puisque la Banque de France l'estime autour de 0,8 % pour l'année 2023, selon les toutes dernières données disponibles. Pour 2024, les prévisions de croissance en France oscillent, selon les sources, entre +0,8% et +1,4% pour l'année 2024, rejoignant

par là même les estimations pour la zone euro.

Alors que la plupart des indices de prix impactant la dépense locale restaient orientés à la hausse fin 2023 (hors combustibles et carburants), les prévisions tablent sur une inflation de l'ordre de +2,5% à +3% en France en 2024, en légère diminution donc par rapport aux années passées. Ça reste une inflation forte quand vous regardez le graphique par rapport aux dernières années que nous avons connu.

Au niveau du marché de l'emploi : au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3. À horizon 2024-2025, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi. La Banque de France table sur une reprise de la croissance de l'emploi en 2026.

Concernant le déficit public et la dette publique : selon la Banque de France, le déficit public se stabiliserait autour de 4,8 % du PIB en 2023, comme en 2022. Au-delà de 2024, toutes choses égales par ailleurs, le déficit public devrait diminuer progressivement pour atteindre environ 3,9 % du PIB en 2026. Attention : le pourcentage va diminuer car le PIB est prévu à l'augmentation, ce n'est pas la dette qui va baisser. Après avoir un peu reculé à 109,9 % du PIB en 2023, le ratio de la dette publique cesserait de se replier et s'établirait - sans mesure nouvelle - à environ 111 % du PIB en fin d'horizon de prévision, soit un niveau à peine inférieur à celui de 2020.

Enfin, les taux directeurs de la BCE, quant à eux, pourraient connaître une baisse en 2024. Après avoir connu des hausses importantes en 2022 et 2023. Malgré cela, la Banque Postale estime prudent pour les emprunteurs d'envisager des taux d'intérêt des nouveaux prêts compris entre 3,5% et 5,5% pour cette année. Je rappelle juste qu'en 2020 et 2021 on a connu des taux à moins de 1%

Les principales mesures de la loi de finances 2024 pouvant concerner la commune.

Il y a tout d'abord les dispositions concernant les dotations et la péréquation. Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2024 est fixé à 27,245 Md€, soit une hausse de 320 M€ à périmètre constant (+ 1,2 %) dont 290 M€ concentrés sur les dotations de péréquation des communes :

- ✓ 150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR), à laquelle nous sommes éligibles
- ✓ 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU), à laquelle nous ne sommes pas encore éligibles. Ça ne devrait pas tarder, le fait de passer à plus de 10 000 habitants va expliquer qu'on passe de DSR à DSU

Pour financer cette hausse de la DGF, la LFI diminue de 47 M€ les variables d'ajustement, minoration supportée en 2024 par les départements et le bloc communal, contrairement aux années précédentes où ce dernier était épargné.

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales est fixé à 45,058 Md€ en 2024, en diminution de 0,532 Md€ par rapport aux PSR 2023, notamment du fait de la fin des filets de sécurité. Filet de sécurité dont nous avons bénéficié. Puis il a nous été dit que la santé financière était meilleure qu'estimé, et il nous a fallu rembourser l'avance versée. Ce qui dégrade notre situation financière.

Cette mesure masque un certain nombre de dotations en hausse, comme la DGF, le Fonds de compensation de la TVA, plusieurs compensations d'exonérations fiscales... Pour mémoire, le filet de sécurité pour la commune était aux alentours de 95 000 €.

Il y a ensuite les dispositions concernant la fiscalité :

- ✓ Exonération de TFPB pour les logements sociaux faisant l'objet de gros travaux de rénovation énergétique

L'article 136 de la LFI étend l'exonération obligatoire (et minimale) de 15 ans applicable aux constructions neuves de logements sociaux aux logements sociaux remplissant trois conditions :

- être achevés depuis au moins 40 ans,
- avoir un niveau de performance énergétique et environnementale correspondant aux classes F ou G avant les travaux et classes A ou B après,

- faire l'objet d'une décision d'agrément à partir du 01/01/2024.

Une mesure de compensation, dès 2024, est prévue à hauteur de 7 M€. Je ne crois pas que sur la commune nous soyons concernés.

- ✓ *Modification des modalités techniques de versement de la TVA aux collectivités territoriales*

Le bloc communal, les départements et les régions sont bénéficiaires de fractions de TVA dont le versement se fait par douzième, chaque mois, ce produit évoluant comme la TVA nationale de l'année même.

Ces modalités de versement de la TVA seront modifiées : le douzième versé à compter du mois de janvier 2026 sera calculé sur la base du produit net de la TVA encaissé lors du mois précédent. Ce montant donnera lieu à régularisation sur le douzième versé au titre du mois suivant.

Pour faire simple, le principe permet d'adapter la TVA mois par mois et non pas à l'année précédente. Donc plus de justesse par rapport à la compensation de la TVA.

- ✓ *Modification des exonérations de taxe foncière en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements*

Les critères de performance énergétique permettant aux propriétaires de bénéficier d'exonérations facultatives de TFPB sont actualisés :

- *exonération pour les logements anciens logements (achevés depuis plus de dix ans) : prise en compte des dépenses d'isolation thermique, de chauffage et ventilation et de production d'eau chaude sanitaire,*
- *exonération pour les logements neufs : actualisation du niveau de critères de performance énergétique pour tenir compte des changements législatifs*

Le caractère facultatif de ces exonérations est conservé, leur application étant conditionnée à une délibération de la collectivité.

Comme toute exonération facultative, si la collectivité prend une délibération, il n'y a pas de compensation prévue par l'Etat, à l'opposé des exonérations obligatoires qui sont compensées en « totalité » par l'état, du moins sur le papier.

- ✓ *Fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien*

La LFI assouplit les règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Le lien avec le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes est supprimé si le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75 % du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et si la hausse est limitée à 5 % de ce plafond.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'auparavant il y avait un lien entre le taux de taxe d'habitation et le taux sur le foncier non bâti. Si on augmentait l'un, il fallait augmenter l'autre, on ne pouvait pas agir que sur l'un des deux. Maintenant, il n'y a plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, le lien est fait sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

- ✓ *Report à 2026 de l'intégration dans les bases d'imposition, des résultats de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels*

C'est un peu l'arlésienne. Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte prévue initialement en 2023. Et on nous indique maintenant que c'est reporté à 2026. Ça ne paraît pas, mais les valeurs locatives actuelles datent de 1970. Une révision importante a été faite en 1990, mais le décret d'application n'a jamais été signé. Nous sommes toujours par rapport à la loi de 1970. Le même travail est en cours pour la révision locative des locaux d'habitation. Je n'ai pas de date à vous donner.

Pour les dispositions concernant le soutien à l'investissement local, on peut noter :

- ✓ *Rétrocession du produit des amendes « Zones à faibles émissions » (ZFE) aux collectivités territoriales*

Le produit des amendes issues d'infractions constatées dans les zones à faibles émissions mobilité est affecté au bloc communal à partir du 1er janvier 2025. Les montants en jeu seraient de l'ordre de 23,5 M€ en 2025 et de 47 M€ à compter de 2026.

- ✓ *Communication à la « commission DETR » de la liste des projets recevables mais non retenus*

par le représentant de l'État

La liste des projets éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux mais finalement non retenus doit être communiquée à la commission des élus pour la DETR. L'objectif est notamment de permettre aux élus de mieux cerner les critères de sélection des préfets.

Les autres mesures :

- ✓ *Publication obligatoire d'un « budget vert » pour les collectivités de plus de 3 500 habitants*

À compter de l'exercice budgétaire 2024, et afin de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique, les comptes administratifs des collectivités locales de 3 500 habitants et plus devront comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France.

En aparté, au salon des Maires j'avais participé à un groupe de travail sur le budget vert, et un exemple était particulièrement frappant. C'était la réfection des routes pour les transports en commun. Réfection des routes, c'est négatif pour l'environnement, donc négatif pour le budget vert. Mais l'objectif final c'était pour des transports en commun qui sont à vertu écologique. Mais ce qui a été retenu pour le budget vert, c'est le volet négatif de réfection des routes. Voici un exemple de budget vert qui parfois peuvent avoir un rendu final différent de l'objectif initial.

- ✓ *Identification de l'endettement local consacré à des objectifs environnementaux*

En lien avec l'article précédemment cité, les budgets et les comptes administratifs des collectivités locales de 3 500 habitants et plus pourront comporter, de manière facultative, une annexe intitulée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique » à compter de l'exercice budgétaire 2024.

Voilà le contexte dans lequel nous sommes.

Et maintenant les orientations municipales pour 2024, avec d'abord une rétrospective 2023. La croissance démographique de Parempuyre (2ème taux de croissance de la métropole bordelaise sur 2015-2021 selon l'INSEE, derrière Villenave d'Ornon) ne se dément pas : sa population légale millésimée 2021, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, confirme en effet que la commune vient de franchir la barre symbolique des 10 000 habitants, à 10 244 habitants. Qui dit population en hausse, dit nombre d'enfants scolarisés dans nos écoles en hausse : en 2018 nous étions à 943 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, en 2024 nous avons 1 089 enfants scolarisés sur la commune. N'apparaissent pas les collégiens puisque que le collège ne dépend pas de la commune, ni les lycéens puisque nous n'avons pas de lycée sur Parempuyre.

En ce qui concerne l'autofinancement, l'analyse des premières données comptables 2023 - bien que ces dernières soient encore prévisionnelles - permet de tirer quelques constats de la situation financière actuelle de la collectivité. Le taux d'épargne brute (Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement), après être resté relativement stable en 2022 (7,52% contre 7,70%), connaîtrait une diminution en 2023 (autour de 6%). Un autofinancement satisfaisant figure parmi les priorités pour l'exercice 2024 (et les suivants).

L'objectif est de retrouver à moyen terme un taux d'épargne brute d'au-moins 10% ainsi qu'une épargne nette positive, à même de donner la capacité à la commune d'investir ou de pouvoir emprunter de nouveau pour le faire.

La dette actuelle de la commune : Sans nouvel emprunt souscrit en 2023, et compte-tenu des remboursements en capital effectués durant l'exercice, l'encours de dette bancaire a diminué (-582k€), et s'établit fin 2023 à 5 654,241 €.

En termes de structure, la dette se répartit sur 10 emprunts toujours en cours, tous à taux fixe et tous catégorisé 1.A selon la charte Gissler (qui classe l'encours de dette des collectivités par niveau de risque), ce qui constitue le niveau de risque le plus faible.

Rapporté à la population, l'encours représentait 578€/habitant en 2023 (contre 676€/hab. en

2022). La population augmente et notre encours diminue, donc nous avons une situation qui est meilleure.

La capacité de désendettement de la commune, exprimée en nombre d'années d'autofinancement brut nécessaires théoriquement au remboursement de l'intégralité de la dette (encours dette / épargne brute) s'établirait à 9,9 années en 2023. Pour rappel le taux prudentiel est entre 10 et 12 %.

L'évaluation des ressources pour 2024.

Concernant le concours de l'Etat, la réforme fiscale de 2021, conduisant à la suppression de la taxe d'habitation a entraîné une nécessaire réforme de ces indicateurs financiers (potentiel financier et d'effort fiscal) intervenue en 2022.

Il s'avère - d'après le cabinet Consultants Ressources Finances - que la réforme a eu un impact limité mais néanmoins négatif sur les communes membres de Bordeaux Métropole, puisqu'elle se traduit par une majoration du potentiel financier moyen des communes.

En d'autres termes, la prise en compte du potentiel financier des communes risque d'être un des critères déterminants pour l'attribution des dotations par l'Etat. Je vous ai déjà alertés dessus, et je renouvelle mon alerte.

Néanmoins, Parempuyre serait modérément impactée dans cette analyse, comme le montre le graphique que vous avez au tableau. Avec la prise en compte du potentiel financier par habitant entre 2022 et 2028.

L'enveloppe totale de la DGF 2024, comme indiqué auparavant devrait évoluer à la hausse, notamment en ce qui concerne ses fractions de péréquation (DSU / DSR) auxquelles Parempuyre devrait pouvoir continuer à être éligible.

Dans l'attente de connaître le mode de répartition exact de la part forfaitaire, un scénario prudentiel semble devoir être choisi pour 2024, en considérant un montant proche de l'année passée : un total de 670 000 €, 540 000 € pour la dotation forfaitaire, 130 000 € pour la dotation de solidarité.

Concernant les autres concours de l'Etat, et notamment les mécanismes de péréquation et de compensation fiscales, il apparaît prudent, là aussi, d'envisager au mieux une stabilité des sommes acquises par le passé : la proposition qui sera faite au Conseil sera une enveloppe totale de 204 561 €. Vous voyez qu'elle est en diminution sur ces dernières années.

Au niveau de la fiscalité locale, depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de l'année (bases d'imposition) relève d'un calcul et non plus d'une fixation en loi de finances. Avant 2018 c'était le parlement qui votait chaque année l'augmentation des valeurs locatives. Depuis 2018, c'est indexé à l'inflation. Ce qui explique la hausse importante l'année dernière de 7,1 %. Pour 2024, il est prévu une évolution de 3.86 %.

Il est possible de tabler sur progression « physique » des bases de +2%. Cependant, malgré cette dynamique des bases, l'importance des services offerts par la municipalité implique un besoin de recettes complémentaires.

Pour mémoire, le principal impôt local dont bénéficie désormais la commune est la taxe sur le foncier bâti, acquittée par les propriétaires fonciers. La taxe d'habitation était payée par tous les occupants, locataires inclus selon leurs revenus. En supprimant la taxe d'habitation, on appuie uniquement sur l'effort financier des propriétaires de la commune. Il est à noter à ce titre que la proportion de propriétaires occupants leur logement est globalement en recul sur la commune mais en progression en volume : il y a moins de propriétaires en proportion, mais ils sont plus importants en nombre à cause de l'augmentation de la population.

Au titre des recettes fiscales indirectes, la commune devrait également percevoir :

- ✓ la dotation de Solidarité Communautaire, versée par Bordeaux Métropole : 432 620,20€
- ✓ la taxe additionnelle aux droits de mutation, liée aux transactions immobilières réalisées sur la commune. C'est ce qu'on appelle les frais de notaires : ce n'est pas le notaire qui perçoit l'ensemble de l'argent versé lors d'un achat. Il en verse une grande partie aux services de publicités foncières gérés par l'Etat, services qui reversent aux départements et aux communes

la taxe départementale et la taxe communale. Il y a une grosse baisse en volume du marché immobilier des ventes, ce qui a pour conséquence une énorme baisse des recettes, notamment pour le Département. J'ai entendu Christine Bost parler d'un déficit pour le département de 180 millions d'euro, avec comme principale raison la baisse des droits de mutation. Chaque commune du département perçoit la même baisse, ce qui est le cas pour Parempuyre. On vous propose une prévision de 400 000,00€ - en diminution par rapport au réalisé 2022 et 2023

- ✓ la taxe sur la consommation finale d'électricité : 115 000 00€,
- ✓ le fonds national de garantie individuelle des ressources pour 173 365,00€. Ce montant a déjà été notifié par l'Etat.

Les autres recettes de fonctionnement attendues concernent :

- ✓ la participation de Bordeaux Métropole au titre de la convention de délégation : 250 000,00€ (reconduction du montant prévu en 2023),
- ✓ la participation de la Caisse d'allocations familiales de la Gironde : 435 000,00€. C'est pour permettre les services de toute la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- ✓ les redevances et produits de tarification des services municipaux, en d'autres termes la participation des usagers : 517 500,00 €, en intégrant une réévaluation de 5% de tous les tarifs au réalisé 2023,
- ✓ les revenus locatifs : 80 000,00 € (dont 15 000,00 € versés par EPONYME dans le cadre de la délégation de service public de la crèche municipale).

En ce qui concerne les dépenses prévisionnelles 2024 :

Dans la LPFP 2023-2027 l'évolution des dépenses publiques des « administrations publiques locales » est fixée à un niveau « inflation -0,5 % ». Cependant, la loi ne prévoit pas de sanction en cas de non-respect de l'objectif. Nous avons une population en hausse, nous avons des besoins en hausse, il est difficilement concevable de respecter l'objectif de -0.5%. D'autant plus qu'au niveau de nos dépenses, on paye l'inflation à taux plein.

Pour les achats et charges externes, le chapitre globalisé « 011 » est le plus impacté par l'évolution de l'inflation. Toutefois, nous pouvons envisager que le poste comprenant les charges d'énergie et de fluides (compte 606) connaisse une légère diminution de son montant, toutes choses égales par ailleurs. Le Syndicat départemental énergies et environnement de la Gironde (SDEEG) prévoit en effet une baisse globale entre 10% et 40% suivant la typologie des points de livraison concernant les tarifs de l'énergie pour 2024 mais ces derniers s'établiront toujours à des niveaux supérieurs à la période avant COVID. Imaginons que nous étions en base 100, on est passés en base 150, si on baisse en 2024 ça sera en base 140. Mais nous avons tout de même une hausse importante par rapport à ce qu'on a connu il y a encore 2 ans. Un rétablissement suffisant de l'autofinancement implique de contenir au maximum l'évolution de ce chapitre.

Le chapitre 12 les dépenses de personnel. Quelques évolutions sont à intégrer :

- ✓ Prise en compte en année pleine des revalorisations des points d'indice de l'année écoulée. Sachant qu'on a déjà eu une augmentation en avril 2022, une nouvelle en 2023, et une nouvelle à prendre en compte pour l'année entière.
- ✓ Majoration de 5 points des indices de tous les agents au 01/01/2024. Cette obligation, habituellement compensée en partie par l'Etat, voire totalement, ne fait l'objet d'aucune compensation.
- ✓ Postes à prendre en charge en année pleine (directeur général, directeur financier, responsable secteur scolaire...),
- ✓ Nouveaux recrutements de l'année (agent administratif polyvalent arrivée le 29/01, remplacement du responsable comptabilité au 01/04...). Voilà pour les deux premières arrivées, et il y en aura probablement d'autres.
- ✓ En outre, l'engagement de réflexions sur l'évolution du RIFSEEP, en conservant un objectif de maîtrise de la masse salariale municipale, doit se matérialiser à partir du 1er septembre. Ce qui va avoir des incidences.

Au niveau des ressources humaines, vous avez un tableau des effectifs à la fin 2023 qui vous est

présenté, avec une volonté forte de la collectivité de résorber l'emploi précaire, avec un plan de résorption de 28 emplois qui est prévu, 7 qui ont déjà été faits, et 14 pour 2024. Je rajouterais que nous avons mis en place la possibilité de ne pas créer de précarité supplémentaire en titularisant les agents qui sont embauchés actuellement.

En termes de temps de travail, la commune de Parempuyre respecte la législation fixant le cadre à 1.607 heures annuelles, en tenant compte des jours fériés décomptés forfaitairement.

Pour les participations et contributions, la commune verse chaque année diverses contributions et participations à des organismes privés (associations par exemple) et publics chaque année (SIVOM du Haut-Médoc, CCAS de Parempuyre...).

Il y a lieu d'intégrer en sus, à partir de cette année, une participation au déficit du fonctionnement de la piscine de Fongravey. La somme provisionnée à cet effet s'élèverait à 150 000,00€ en 2024.

Enfin, d'autres dépenses ou atténuations de produits sont à intégrer budgétairement :

- ✓ Les indemnités, cotisations et frais divers des élus (125 000,00 €),
- ✓ Les impôts, taxes et versements assimilés (20 000,00 €),
- ✓ La pénalité liée à la loi SRU (95 592,13 € en 2023),
- ✓ L'attribution de compensation négative à verser à Bordeaux Métropole (663 590,00 € en 2023).

Comme chaque année, les dépenses d'investissement revêtiront diverses formes : restes à réaliser, dépenses récurrentes, subventions d'équipement et projets.

Les subventions d'équipement à verser concerneront :

- ✓ L'attribution de compensation à verser à Bordeaux Métropole (43 176 €),
- ✓ Le versement de subventions aux bailleurs sociaux GIRONDE HABITAT et AQUITANIS (29 000€),
- ✓ Le règlement de la 1ère tranche de participation au coût de la piscine de Fongravey (1 054 607€).

Au titre des projets 2024, citons notamment :

- ✓ Les travaux de rénovation du CTM et de la Police Municipale (1 185 000 € en CP 2024),
- ✓ L'extension de la crèche (180 000 € en CP 2024),
- ✓ Le réseau d'éclairage public de Landegrand (350 000 €).

Face à ces dépenses, la commune pourrait mobiliser plusieurs ressources d'investissement :

- ✓ Versement du fonds de compensation de la TVA : 200 000 €,
- ✓ Taxe d'aménagement : autour de 50 000 € (54 232 € en 2023),
- ✓ Subventions (notifiées en 2023) : 165 428 € (DETR + Département de la Gironde), en forte baisse par rapport aux années antérieures.

Pour résumer : nous avons des dépenses en très forte hausse liées à l'inflation. Principalement nous avons des charges en augmentation au chapitre 11 au chapitre 12. Par contre nous n'avons pas les recettes qui correspondent. Ça a dégradé notre capacité d'autofinancement. Et nous allons donc avoir des difficultés à financer les investissements qui sont pourtant nécessaires à la commune. Il va donc falloir prendre des décisions. Ça va être l'objet du vote du budget dans un mois.

Madame le Maire

Merci pour cette présentation Monsieur Dervieux. Je suppose qu'il va y avoir des interventions.

Jean-Marc FARTHOUAT

Tout d'abord bravo pour cette présentation car il y a eu effectivement un travail important de fait. Mais il faut avouer que nous sommes malgré tout déçu par la présentation qui vient d'être faite sans pour autant remettre en cause sa qualité. Je pense qu'il manque pas mal de choses pour avoir des tendances. Vous nous aviez invité aux vœux du personnel, et je me souviens que Monsieur le DGS avait dit certaines choses qui m'avaient interpellé : « il faut rattraper le temps perdu, il faut impérativement respecter l'adéquation entre la demande des projets au regard des moyens humains, matériels et financiers, dont la commune dispose » et il avait surtout dit que ça allait se faire dans un cadre

contraint. À titre personnel, cette dernière remarque m'avait alerté. Un nouveau DGS qui arrive et qui parle comme ça devant son personnel ça m'a interpellé. Donc ça nous a obligé à aller un petit peu plus loin.

En ce qui concerne la dette, je pense que c'est insuffisant. Vous indiquez qu'aujourd'hui il y a 9,9 années de désendettement, je voudrais savoir comment vous avez calculé. Pour moi, pour calculer le désendettement, on fait les recettes réelles moins les dépenses réelles, on divise et on retrouve 9,9. Vous annoncez une épargne de gestion de 571 000 €. Je rappelle qu'au budget prévisionnel de cette année les intérêts de la dette étaient de 118 000 €. À ce chiffre de 571 000 on enlève 118 000 ça vous donne l'épargne brute. Et à cette épargne brute il faut enlever les 591 000 € qui sont le remboursement de la dette. Et quand on fait la différence aujourd'hui, je suis très étonné de trouver une épargne nette négative, alors il faut que vous m'expliquiez. Avec une épargne nette négative, on va démarrer l'année avec un budget de fonctionnement et surtout avec des investissements. Car vous avez parlé des investissements, les chiffres dont vous avez parlé à la fin 200 000 etc., mais quand on regarde ce qu'il y a réellement à investir aujourd'hui, il y a 1 100 000 pour le CTM, il y a 1 051 000 pour la piscine, car vous n'avez absolument rien versé pour la piscine. Il y a déjà 2 millions à verser alors qu'il apparaît à peine 500 000 €. Pour pouvoir aller plus loin on a besoin d'explications. Quelles sont les projections des recettes réelles ? Quelles sont les projections des dépenses réelles ? Pour savoir déjà ce que vous avez fait en 2023. Vous me dites qu'aujourd'hui, vous ne savez pas pour 2023, ne me racontez pas de bêtises. On ne peut pas approcher le chiffre de 9,9 années pour le désendettement sans savoir ce qui a été dépensé.

Je comprends l'inquiétude que vous venez de mettre autour de la table, je comprends également l'inquiétude de tous les élus en charge, et particulièrement vos adjoints, qui, dans leur domaine de responsabilité ont des dépenses à assurer. Vous voulez arriver à 10 %, mais ça représente quelle somme, par rapport à quoi ? Malgré le travail qui a été fait que je respecte absolument, c'est largement incomplet pour que le Conseil municipal, et nous en face de vous, puissions avoir une vue de ce qui va se passer. Car vous n'êtes pas non plus sans oublier qu'il y a des années à venir : 2024, 2025, et la suite. Si on est dans une épargne nette négative, comment on va s'en sortir ? Je voudrais des explications pour nous rassurer et rassurer les pempuyréens, car quand il va falloir arbitrer pour pouvoir vous donner de la marge de manœuvre, il n'y aura pas 36 000 solutions. Soit on fait une coupe brutale dans le fonctionnement, on diminue les effectifs, on entretient plus certaines choses, soit on augmente les impôts. Je ne vois pas d'autres solutions. Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce qu'il en est, qu'on soit un peu en ligne. Car la finalité, c'est quand même que la commune s'en sorte.

Benjamin DERVIEUX

Je vais vous donner plusieurs éléments de réponse et j'espère vous rassurer, au moins sur la gestion faite par l'équipe municipale.

Les 9,9 années sont une prévision. On n'a pas encore les chiffres définitifs. Les chiffres définitifs seront présentés lors du compte administratif. Là on est dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires. On vous donne les éléments au plus proche de ce que nous avons, mais les éléments définitifs on les aura au moment du vote du CA. Et les réponses, nous les apporterons au moment du vote du budget. Ce n'est pas aujourd'hui que je vais pouvoir vous donner toutes les réponses.

Ce que je vous ai dit en commission finances, et que je vous redis de nouveau ici, c'est que tous les éléments sont sur la table.

Jean-Marc FARTHOUAT

Est-ce que vous pouvez préciser quels sont les éléments qui sont sur la table ?

Benjamin DERVIEUX

Tous les éléments qui nous permettent de dégager de l'excédent de fonctionnement. Ça peut passer par deux choses. Il y en a qui vous sont déjà présentés ici : diminution des dépenses, augmentation des recettes. Mais ça peut être également diminution des services, ou pleins d'autres éléments qui seront arbitrés et qui seront présentés lors du vote du budget. Il y a des besoins nécessaires

qui sont obligatoires, et des besoins qu'il va falloir déclarer facultatifs. Il va falloir faire des choix. La difficulté à laquelle on est confronté, je le répète, c'est qu'on paye de plein pot au niveau de nos charges les augmentations depuis deux ans. On ne peut rien faire contre ça. Je ne peux pas changer l'inflation. Si je pouvais diminuer la facture d'électricité payée par la commune, vous vous doutez bien que je le ferais. Et je le ferais également pour tous les pempuyréens de façon individuelle si je le pouvais. Je l'ai dit, la commune paye plein pot toutes les augmentations que l'on a pu connaître depuis ces deux dernières années, sauf que nous n'avons pas les recettes qui vont en face.

Je vais prendre un exemple concret qui va vous parler. On avait budgétisé des subventions pour les financements, notamment de la part du Département. Mais le Département ne peut plus aider à hauteur de ce qu'on a connu préalablement. On le remercie d'autant plus pour les efforts qu'il a fait les années antérieures mais aujourd'hui il ne peut plus financer. Donc il va falloir que nous trouvions des solutions pour nous passer de nos partenaires habituels. C'est exactement pour la même chose pour l'État qui se désengage chaque année. Je vous ai indiqué qu'il y avait une hausse globale de la dotation globale de fonctionnement. En proportion, il n'y a plus de corrélation avec la population. Notre population a augmenté de façon importante, notre DGF a été en rémission jusqu'à l'année dernière. Les besoins sont présents, les ressources sont supprimées de partout. Donc oui, il va falloir que l'on prenne des décisions, et quand je vous dis que tout est sur la table c'est que tout est sur la table.

Dans le budget que nous allons vous présenter j'attire votre attention sur le fait qu'il y a déjà des choses contraintes. La participation à la première tranche de la piscine intercommunale par exemple, c'est une obligation. Je ne vais pas reprendre tous les éléments, je vous les ai déjà donnés. La rénovation des ateliers municipaux, la dépense n'est pas encore engagée : mais il s'agit du tout premier projet de ce mandat que l'équipe municipale a souhaité mettre en place. On est en 2024, ça fait quatre ans, et malheureusement les ateliers municipaux ne sont toujours pas commencés. Je préfère vous le dire tout de suite : je suis défavorable à ce que l'on retire la rénovation des ateliers municipaux du budget 2024. C'était la priorité numéro un de ce mandat, ça n'a pas été encore réalisé, il est hors de question pour moi de le supprimer. L'enveloppe budgétaire initiale a fortement augmenté : dû au coût des matériaux, mais également à une sous-évaluation du projet initial par l'architecte. J'invite donc le Conseil municipal, lorsque l'on votera le budget, à inscrire cette dépense dans le budget. Mais il faudra faire des choix, et ce sera au conseil municipal de prendre ses responsabilités lors du prochain conseil pour faire ses choix. J'espère vous avoir répondu sur l'ensemble de vos observations, je pense l'avoir fait.

Jean-Marc FARTHOUAT

Vous avez répondu, mais pas complètement. Je veux juste rajouter quelque chose : j'ai calculé votre marge d'autofinancement elle est de 97,4 %. Ça veut dire qu'il faut que le chiffre soit le plus petit possible pour que ça marche, mais vous êtes pratiquement au raz, et ça va être compliqué. Je pense qu'à ce niveau-là les chiffres parlent.

Benjamin DERVIEUX

Je ne vous l'ai pas caché. Je vous ai indiqué que notre taux d'autofinancement était en difficulté. Nous avons plus de charges et moins de recettes. Donc effectivement, notre excédent de fonctionnement fait qu'on a une capacité d'autofinancement en baisse. Je vous ai même parlé d'une capacité d'autofinancement négative.

Frédéric BERNARD

En 2023, il a été prévu 20 000 € d'investissement pour l'église. Est-ce que cette somme a été utilisée et comment ? Il y a de nombreux désordres dans l'église : des vitraux cassés, des gouttières pleines de feuilles, même si vous les avez vidées dernièrement, des arbustes qui poussent sur les façades, vous avez coupé les arbustes, mais les racines sont dans les murs, des infiltrations qui endommagent les plâtres et le plafond, dont une qui touche la chapelle de Marie. Il y a la toiture qui est pleine de mousse, avec de nombreuses tuiles cassées. Il y a l'éclairage qui est défaillant, le chauffage qui marche en permanence tout ça parce qu'une horloge était cassée. Lors du Conseil municipal du 12

décembre 2023, Monsieur Pigeat vous a demandé si des mesures conservatoires allaient être mises en place contre la pluie et les pigeons. Vous avez répondu que vous ne pouviez pas lui répondre dans l'immédiat, mais à ce jour, il n'y a toujours pas de réponse et toujours pas de mesure conservatoire de prises. Les pigeons, comme la pluie, continuent de rentrer. La politique quant à l'entretien du patrimoine est peut-être de laisser se délabrer des bâtiments et faire comme en 1863, voter la reconstruction d'une nouvelle église. Car je vous rappelle que la précédente était ici au Vieux logis.

Madame le Maire

D'autres interventions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Vous avez parlé de faire énormément d'économies et je le comprends, mais aujourd'hui que dire ? On vient de parler de l'église, mais que dire de l'état de l'Art Y Show, avec tous ces bardages et bandeaux qui sont défectueux. La Mairie : vous avez été très longs à enlever le pare-soleil qui était dégradé. Et on voit d'ailleurs que vous êtes en difficulté, même le DGS, dans ses propos, disait que l'accueil de la mairie ne ressemblait pas à une commune de 10 000 habitants. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. La Plaine des sports : effectivement il a été fait un très gros travail sur les terrains synthétiques, il n'y a rien à dire. Il reste des choses à faire, mais ça, c'est de l'investissement. Par contre, les gens se plaignent des fuites de toit au G1, au G2, à l'entrée de la mairie où il y a une fuite et une auréole. Ça veut dire que le toit est en train de se détériorer. Quand on pense qu'il y avait trois terrains de tennis : il n'y en a plus que deux, et ils commencent à être dans un mauvais état. Ils ne seront plus utilisables pour les compétitions. Aujourd'hui, à la porte d'entrée de la commune, il reste encore en filigrane des tags qui ont été faits à un moment donné. Je peux rajouter aussi le rond-point entre la rue de Landegrand et la rue de Macau qui n'est pas terminé. Les plantations n'ont pas été faites, les éclairages n'ont pas été mis.

Aujourd'hui il y a énormément de choses qui dépendent du fonctionnement et je me mets à la place de Madame Turbé qui, lorsqu'elle va aux conseils d'écoles avec divers problèmes, va à nouveau se retrouver confrontée à des gens qui demandent quand est-ce qu'on va réparer les fuites de toit. Si je me permets d'insister sereinement, c'est que nous exprimons une certaine inquiétude. Nous sommes là pour discuter, pour vous challenger, c'est notre rôle. Mais je pense que vous avez le devoir très important de maintenir la commune, et il va falloir savoir faire des arbitrages. Et je suis entièrement d'accord avec vous : il ne faut certainement pas faire l'arbitrage du CTM. Car je veux le rappeler ici, nous l'avons dit plusieurs fois, les sanitaires, la salle de repos de votre personnel, ce n'est pas digne. Je pense que vous avez un effort à faire. Si vous avez des difficultés à financer, et qu'il faut faire des tranches, je pense qu'au plus vite il vous faut mettre en place un moyen pour faire en sorte que vos gens puissent aller aux sanitaires et ne pas aller dans le sanitaire public qui est juste à côté. Je reviens vers vous Monsieur le DGS, même si vous ne pouvez pas parler, mais vous avez vu votre personnel, et vous avez un problème de gens qui ne restent pas. Posons-nous ces questions-là. Quand vous avez invité le personnel, regardez combien ils étaient : et ça, ça nous interpelle. Il y a bien des choses qui doivent se passer, et qu'on ne voit pas, car on n'est pas au contact des gens, et ce n'est pas notre rôle. Mais il y a un questionnement à avoir à ce niveau-là.

Je reviens sur le CTM : je pense que c'est le moment de faire quelque chose. Vous dites que c'est depuis 2020, mais les sanitaires sont là depuis très longtemps. Sous la salle de repos, il y a toujours la cuve à mazout qui n'a pas été enlevée, même si c'est peut-être étanche. Mais quand on voit l'état des dalles, on se dit que ce n'est pas possible. Faites au moins un minimum d'efforts. Vous allez entamer les travaux, vous allez devoir déménager les gens. Donc il faudra bien trouver une solution pour ça. Est-ce qu'on ne peut pas anticiper, pour votre personnel. Car avec la marge négative, comment on va faire ? Comment allez-vous faire ?

Madame le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Henri LAGARRIGUE

Vous publiez des revues, et quand on regarde dans une revue le désendettement de 2022, on était à sept ans. Déjà, c'était faux parce qu'on était à 8,97, on avait fait le calcul à l'époque. Et là on arrive à 9,9 d'endettement. Je pense qu'il y a des choses qui sont cachées. On ne connaît pas tout. Quand on vous pose des questions et qu'on vous demande des chiffres, on ne les a jamais. Nous avons fait une réunion avec l'ancien DGS, et le responsable des services techniques. Nous avons demandé d'avoir les coûts de la totalité de la Plaine des sports, ne serait-ce que ce qui a été dépensé pour rénover. Ça, des réunions, on en fait. À ce jour on a aucun chiffre. Je rejoins Jean-Marc : on est très inquiets. Parce que ce n'est pas fini.

Heureusement il y a les revues, on peut se baser sur ce qui a été promis. Et vous en promettez, ça y va : la piscine intercommunale, la réhabilitation des terrains synthétiques, la rénovation des services techniques, les travaux des écoles, il y en a pour 200 000 €, le financement des études avant-projet, 210 000 €, les travaux de la Plaine des sports, le mur d'escalade, la modification de l'éclairage public. Ça, on en promet. Mais vous allez le faire quand ? Déjà rien n'est fini : Ségur, les vestiaires, ils en sont où ? 70 000 € mais on n'en parle plus. On construit, on fait de la rénovation sur le stade, les gens sont embêtés, les pare-ballons sont tombés, mais on n'a pas prévu. On a payé un AMO 30 000€, mais il n'a même pas vu que les filets étaient tombés.

C'est une catastrophe cette commune. Chaque fois que vous faites un projet il n'arrive pas à bout. Tout ça, ça n'apparaît pas dans les pertes, mais moi je suis inquiet. 9,9, avec tout ce qu'il reste à faire juste pour mettre à jour sur la commune, ne parlons pas de faire de nouvelles choses. Mais où on va ? Et là vous ne nous dites pas la vérité. Ce sont des mensonges, ce qui est écrit là-dessus. Il faut que les habitants soient au courant. Vous nous amenez à une catastrophe.

Elle va être en impayé cette commune : ça veut dire que là, on va en arriver en liquidation. Ne rigolez pas, mais vous allez voir quand on va en parler. Rien n'est pris en décision pour finir les choses. Et quand je vois tout le reste, et que je vois les gens travailler avec très peu de matériel, avec un service technique qui est obsolète, on ne va pas y arriver. Ce n'est pas possible. Et l'insalubrité : en ce qui concerne le service technique va loin. À l'époque du COVID, les gens n'ont pas de vestiaire, pas de douche, mais où on va ? Et vous dites que c'est une priorité, mais ça fait combien d'années qu'on en parle de la priorité ? À un moment donné il faut être raisonnable. Il faut au minimum le rénover avant d'avoir des projets pharaoniques qu'on ne pourra pas payer. Nous, on ne comprend pas.

Jean-Marc FARTHOUAT

Je voudrais rajouter quelques éléments chiffrés, que j'ai essayé de construire. J'ai fait le ratio entre ce que vous promettez, c'est-à-dire ce qui est au budget primitif. Et je regarde le réalisé, c'est-à-dire le contrat administratif de l'année précédente. En 2022, vous étiez à 28 % de réalisé. En 2021, 71%. En 2020, 50%. En 2019, 66%. En 2018, 50%. Ça veut dire qu'entre les investissements que vous prévoyez, et qui sont justifiés, et le réalisé il y a un très gros décalage. Je comprends pourquoi l'année dernière vous n'avez pas emprunté. Vous nous dites que ce n'était pas nécessaire : effectivement, les 1 400 000 qui initialement étaient prévus pour la piscine ont servi sans doute à financer les terrains. Ce qui fait qu'aujourd'hui il faut bien financer la piscine, mais on n'a pas ces crédits-là.

En dernier, et ce sera terminé en ce qui concerne les interventions, en début de mandat je vous avais demandé un document qui s'appelle le plan pluriannuel d'investissement. J'avoue que dans la colonne de gauche, les projets y sont. Ce que vous aviez prévu est toujours dans l'air du temps. Mais au fil des années, il y a des choses qui ont évolué et qui ont changé. Je suis étonné qu'en 2024 il n'y ait pas un PPI pour l'avenir. C'est très important le PPI, car il permet d'avoir des investissements et de les chiffrer. Et de savoir comment on va les payer. Quand vous nous avez présenté l'AP/CP qui concerne le CTM, vous nous l'avez présenté sur trois ans. Mais la façon dont vous allez le financer, on ne sait pas. Alors que si vous nous aviez présenté un PPI, on saurait la façon dont vous allez les financer. L'impression que vous nous donnez, et j'espère me tromper, mais je vais le dire quand même, c'est qu'on navigue à vue. Aujourd'hui on devrait avoir une vue sur ce qu'on prévoit l'année prochaine, quelles recettes, quelles dépenses, et à la fin, qu'est-ce que je vais dégager, quelles sont mes prévisions d'investissements, et derrière comment je les finance. Il y a des subventions.

Un exemple de subvention, et j'en suis vraiment désolé pour la commune. Lorsque vous avez démarré le projet pour les terrains synthétiques, vous aviez annoncé des subventions de 750 000 €. Malheureusement, c'est 175 000 € qui sont arrivés, ça veut dire que c'est l'emprunt qui a supporté au maximum. Au moment où vous avez fait le primitif en 2022, vous avez surestimé ces subventions. Évidemment, elles arrangent dans le montage, mais en les ayant surestimées, vous êtes coincés. Peut-être que je me trompe, mais je ne pense pas. Vous savez Madame le Maire, Monsieur Dervieux, on va aussi regarder les débats budgétaires dans les autres communes. Et à l'appui de ça, je pense qu'il nous manque des éléments. Qu'il nous manque des éléments à nous, nous ne sommes pas aux affaires, peut-être qu'un jour ça viendra, on ne sait jamais, passe encore. Mais demain, pour vous, il me paraît important que vous ayez ces éléments. Quand vous avez annoncé aux vœux de fin d'année la rénovation du CCAS, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Madame Saux qui était très contente de voir que ça allait déménager, que derrière il y aurait un impact. Et quand on voit que ça ne va pas se faire, je pense que dans son fond intérieur, c'est quelque chose qui lui tient à cœur. Et elle ne va peut-être pas pouvoir avoir cette année la rénovation attendue. Je pense à vous, je pense aux élus qui sont en charge de certaines choses, et je pense que la situation ne sera pas facile. J'en ai terminé.

Madame le Maire

Monsieur Dervieux ?

Benjamin DERVIEUX

L'objet du débat c'est de présenter les éléments : et c'est ce que j'ai fait de la façon la plus claire et honnête possible. Vous nous dites que les choses sont cachées. Non, on vous a présenté tous les éléments. Monsieur Lagarrigue, vous dites que vous n'avez jamais les chiffres, mais il suffit d'aller en mairie consulter le Grand livre, et vous aurez tous les éléments. Comme n'importe lequel des conseillers municipaux ici. Vous avez accès à tous les éléments, vous ne pouvez pas dire que les choses sont cachées et que vous n'avez jamais les chiffres, ils sont toujours disponibles si vous le demandez.

Henri LAGARRIGUE

Tout à l'heure vous m'avez dit que vous n'aviez pas fini les travaux et que vous ne connaissiez pas les dépenses. Vous m'avez dit que vous n'aviez pas fini. Quand je vous demande pour la Plaine des sports la totalité, si vous n'avez pas fini, vous n'êtes pas capable de me dire le chiffre

Benjamin DERVIEUX

Dans ce cas, demandez les chiffres quand c'est terminé. Là, il y a le pare-ballon qui doit être racheté. Oui, l'aménagement des terrains synthétiques n'est pas terminé. Je ne peux donc pas vous donner les chiffres : mais je le ferais quand ce sera définitif. Mais les éléments actuellement payés, vous pouvez y avoir accès, il n'y a aucune difficulté. Alors ne dites pas que les choses sont cachées et que vous ne pouvez pas avoir accès aux chiffres.

La rénovation des ateliers municipaux : Monsieur Farthouat, vous avez demandé pourquoi autant de temps. On a ouvert le projet en 2020. Crise Covid : arrêté. Ensuite, on a lancé les premiers appels d'offres en 2021, les appels d'offres sont revenus infructueux. 2022, on a encore eu des retours infructueux. Et 2023, c'est l'angle budgétaire qui a été revu à la hausse, c'était l'objet de l'AP/CP. C'est ce que nous avons voté en Conseil municipal de façon transparente. Vous nous dites qu'on vous cache tout, mais Monsieur Farthouat, vous avez rappelé les chiffres qui vous ont été présentés lors du Conseil municipal, avec l'augmentation nécessaire pour une optimisation de la rénovation des ateliers municipaux. C'était un vrai choix. Et vous êtes d'accord avec ce choix-là, je m'en félicite. Ça permettra lors du vote du budget de se retrouver sur cet élément-là.

La liste de tous les travaux nécessaires à la commune a été réalisée par le Directeur des Services techniques, que je remercie ici. De façon exhaustive, il a repris tous les éléments. Et effectivement si nous devons tout réaliser en 2024, financièrement, ça ne serait pas possible. Mais ça aurait été impossible même avec une conjoncture financière extraordinaire. Il a donc proposé de catégoriser en fonction de l'urgence. Je vais corriger : plutôt en fonction des besoins. Pour réaliser dès l'année 2024,

tous les besoins facultatifs nécessaires. Des besoins, parce que ce n'est pas une envie. Facultatifs, parce que tant qu'on n'a pas pris la décision budgétairement, ça reste facultatif, c'est le budget qui décidera. Et nécessaires parce qu'ils sont vraiment nécessaires. Voilà pourquoi je parle de besoins facultatifs nécessaires.

C'est vrai, nous n'avons pas eu besoin d'emprunt en 2023, malgré les 2 millions que nous avons inscrits au moment du vote du budget. On n'allait pas emprunter les 2 millions dont on n'avait pas besoin. Si on avait eu besoin d'emprunter, on aurait ouvert les lignes, ça n'a pas été le cas. Nous n'allions pas emprunter, et dégrader encore notre endettement, alors qu'il n'y en avait pas besoin. La difficulté de l'emprunt qui n'a pas été fait en 2023 va peut-être se poser en 2024. Je dis peut-être car c'est une possibilité tant que nous n'avons pas voté le budget. Donc on a reporté d'un an l'emprunt qui était nécessaire. On aura peut-être besoin d'emprunter en 2024, on vous alerte sur notre capacité d'autofinancement qui est négative, et on vous alerte sur la difficulté à pouvoir recourir à l'emprunt avec un taux d'autofinancement négatif.

Pour l'AP/CP, vous nous reprochez de ne pas avoir inscrit des recettes. C'est normal l'AP/CP ce ne sont que des crédits de paiement, ce ne sont que les paiements. Les recettes étaient programmées par rapport au PPI présenté en 2020. Il y aura une différence entre le PPI présenté en 2020 et celui présenté en 2026, et c'est normal. On est donc d'accord là-dessus.

Jean-Marc FARTHOUAT

Il serait bien de l'actualiser, tout simplement.

Benjamin DERVIEUX

C'est en cours, avec la précision importante qu'il faudra attendre le vote du budget pour savoir ce qu'on inscrit sur les dépenses d'investissement en 2024.

Madame le Maire

Quelques éléments de réponse à mon tour, si vous le permettez. D'abord pour rappeler qu'ici nous sommes en débat d'orientations budgétaires, nous ne sommes pas en vote du budget. Donc nous n'avons pas tous les éléments comptables définitifs, nous n'avons pas reçu le compte de gestion de notre trésorier. Dans un débat d'orientations budgétaires, il y a les grandes lignes, les grandes orientations souhaitées pour notre budget. Nous avons les recettes. Peu importe qui est élu aujourd'hui, ce sera peut-être vous un jour, chacun à son avis l'un dessus, mais vous auriez les mêmes recettes. Avec les mêmes difficultés. Je vous rappelle que depuis 2020, nous traversons les crises les unes après les autres : la crise sanitaire, la crise financière, la population qui a de plus en plus de besoins, et les finances qui ne suivent pas avec un effet ciseaux terrible avec le désengagement de l'État, qui ne nous donne pas toutes les dotations auquel nous pourrions prétendre. Car verser une dotation à l'habitant sur un chiffre qui a trois ans de recul, c'est compliqué. D'autant plus, comme je le dis souvent, que nous sommes une commune pauvre dans une métropole riche. Et nos dotations également sont impactées par ce fait là, sur lequel nous n'avons pas de prise.

Concernant le personnel : vous m'avez un peu choqué, Monsieur Farthouat. Ce ne sont pas « nos gens » qui travaillent, c'est le personnel municipal, qui est à l'écoute des usagers, qui a une très grande façon d'être auprès des habitants et une très haute estime du service public qu'il rend. Et moi je les remercie, quels qu'ils soient, à quelque niveau qu'ils soient dans la commune : ils sont présents, investis. Et je suis très fière, ainsi que mon équipe, d'avoir nos services en régie, ce qui nous donne un ratio de charges de personnel aux alentours de 60 % : c'est important de le savoir.

Concernant l'église : je pense que je vais finir par aller y mettre un cierge. On ne sait jamais pour les finances, si ça peut améliorer les choses... Sachez que les devis sont faits et ont été acceptés : il y a des travaux qui vont se faire très rapidement. Il faut le temps d'avoir une entreprise. Ça pourrait être fait avant même le vote du budget.

L'accueil de la mairie, il y a un travail qui est en cours pour le réaménagement. Effectivement, nous faisons avec les moyens que nous ont laissés les prédécesseurs. Vous n'étiez pas là à l'époque, mais Jean-François Bric peut nous en parler, la mairie, c'était quand même la maison du garde

champêtre. Raconte l'histoire, Jean-François. C'est intéressant, et je suis sûre que personne n'est au courant ici.

Jean-François BRIC

Au départ la mairie était le bâtiment qu'on appelle aujourd'hui l'Athénée. Et dans ces bâtiments-là, à l'époque, il y avait un service administratif réduit à son minimum. Mais il y avait aussi l'habitation du garde champêtre. Il s'est avéré que la commune se développant, petit à petit, il a fallu installer une nouvelle mairie. Ça s'est fait dans les années 70. Elle a été conçue comme maison d'habitation, avec en annexe deux ou trois bureaux pour la secrétaire de mairie, le Maire, et une salle pour réunir le Conseil municipal. Mais la plus grande partie c'était le logement du garde champêtre. La partie où est la véranda aujourd'hui était un jardin clos. Et de fil en aiguille, on s'est installé dans quelque chose qui n'avait pas été conçu comme une mairie.

Madame le Maire

Avec l'agrandissement pour accueillir le service jeunesse. On va revenir au débat d'orientations budgétaires. Merci pour ces précisions Jean-François.

Nous sommes tous élus autour de cette table, et je pense des élus responsables. En tant qu'élue responsable, je ne peux pas vous laisser dire que la commune est en faillite. Car c'est ce que vous dites à la population, et ça c'est de la diffamation. Aujourd'hui, la commune paye toutes ces factures, paye ses salaires, paye tout ce qu'elle a à payer. Merci d'être responsable à votre tour, et de ne pas raconter n'importe quoi. Effectivement, nous avons un budget contraint. Mais nous n'avons aucune dette qui n'est pas honorée. Je ne peux pas vous laisser dire ça : ce n'est pas raisonnable.

Concernant le budget, c'est très simple. Les recettes on vous les a données tout à l'heure vous les connaissez. Vous nous critiquez sur les engagements, mais je vous rappelle que ce n'est pas mon premier mandat. Oui je suis toujours là, Monsieur Lagarrigue, et que tout ce que nous avons promis, nous l'avons tenu jusqu'à présent. Effectivement, il va falloir se poser les questions de ce que nous allons faire, mais nous nous allons encore une fois tenir nos engagements. Maintenant, moi je me demande : vous, vous aviez prévu une vidéothèque, une école pour sportifs de haut niveau, et j'en passe et des meilleurs. Je ne sais pas comment vous auriez pu faire. Ce que je vous propose : vous avez les chiffres de recettes. Proposez-nous un budget avec des coupes : quel service supprimer ? Est-ce que vous augmentez, ou pas, les impôts ? Faites une contre-proposition, on l'étudiera.

Henri LAGARRIGUE

Vous allez dans mon sens : aujourd'hui il faut couper, quand on coupe dans une entreprise, c'est que ça ne va plus. C'est-à-dire qu'il faut supprimer.

Madame le Maire

Et bien dites-nous, selon vous, qu'est-ce qu'il faut supprimer ?

Henri LAGARRIGUE

Je ne sais pas, c'est vous la responsable, vous êtes Maire. Vous êtes arrivés dans une situation inacceptable. On est au bout du bout de ce que l'on peut faire. Vous n'avez plus d'argent. Vous allez emprunter.

Madame le Maire

C'est faux ce que vous dites. Monsieur Lagarrigue, vous voulez être élu, vous êtes tête de liste, ou Monsieur Farthouat, je ne sais plus trop aujourd'hui, et vous allez devoir gérer...

Henri LAGARRIGUE

Ce n'est pas le moment de parler d'élections. C'est le moment de dire la vérité. Vous ne finissez pas les choses. On fera les comptes au budget, vous allez voir. Madame le Maire, vous écrivez chaque fois ce que vous faites, les sommes s'alignent. On va vous le donner le chiffre, vous allez voir que c'est

exorbitant ce que vous n'avez pas fait, et que vous aviez promis.

Madame le Maire

Je reviens donc à ce que je disais, Monsieur Lagarrigue. Vous êtes tête de liste, vous êtes éventuellement amené à gérer une commune. Vous avez les recettes. Donnez-nous des indications de ce que vous feriez. Et on verra on pourra comparer nos propositions et les vôtres.

Henri LAGARRIGUE

Et puis quoi encore ?

Marie-Laetitia CHARTIER

En fait là vous êtes en difficulté, et vous nous demandez notre aide.

Madame le Maire

Nous ne sommes absolument pas en difficulté. Je vous ai demandé de ne pas raconter n'importe quoi sur la commune, parce que ce n'est pas sérieux. Vous le verrez, au moment du compte administratif, nous ne sommes pas en difficulté. Nous allons prendre des mesures par rapport aux baisses des dotations, à l'effet ciseaux, et tous les événements que nous avons vécus. Nous avons tenu la barre, avec les services, avec le personnel, avec les difficultés de recrutement. Je les remercie tous, car chacun à son niveau a vraiment mis la main à la pâte et a aidé l'équipe municipale à tenir dans les tempêtes que nous avons traversées.

Nous allons continuer ensemble, parce que les élus et le personnel municipal, ça fait une équipe. Les élus sont là pour donner les grandes lignes politiques, le personnel est là, en tant que techniciens, pour nous aiguiller sur ce qui est faisable ou non, avancer des chiffres, nous faire des propositions, nous indiquer ce qui est légal ou non. D'ailleurs le budget est en cours de préparation avec chaque service, et nous avons demandé de réduire les dépenses. Car c'est obligatoire, mais sachez que ce n'est pas que pour la commune de Parempuyre. Allez voir ce qui se passe ailleurs : allez voir ce qui se passe en France, allez voir combien d'élus démissionnent car ils n'en peuvent plus de la pression. Actuellement il y a 40 maires par mois qui démissionnent. Ça ne s'était jamais vu. Alors, je vais vous rassurer. Monsieur Lagarrigue, je ne vais pas démissionner : je vais toujours jusqu'au bout de mes engagements.

Voilà les quelques mots que je voulais rajouter, et je voulais remercier Benjamin Dervieux pour cette belle présentation et le travail réalisé.

Benjamin DERVIEUX

Juste pour être sûr qu'on ne se trompe pas, je le réprécise : nous ne sommes pas en difficulté. Nous avons des indicateurs qui nous disent que si on continue sur le même rythme, on va être en difficulté. Ce n'est pas la même chose. Ne dites pas qu'on est en faillite, ce n'est pas le cas. Par contre je vous alerte en disant qu'il va falloir que nous prenions des décisions pour ne pas se retrouver en difficulté. Ce n'est pas la même chose.

Henri LAGARRIGUE

Je vais vous dire : le CTM ne se fera pas cette année, vous allez repousser.

Madame le Maire

C'est en appel d'offres. On reviendra dessus. Lors du budget, on aura des chiffres plus précis.

Jean-Marc FARTHOUAT

Vous avez dit quelque chose d'intéressant : vous avez dit qu'est-ce que vous feriez ? Vous avez dit que l'épargne brute doit être de moins de 10 %. Ça correspond à quoi, c'est quelle somme ? L'année dernière, l'épargne brute était de 774 000. Aujourd'hui ce qui m'intéresse, c'est pour avoir le niveau d'épargne brute qui va vous permettre d'aller plus loin, quelles seront vos besoins en économie ? À quel montant ça correspond ?

Madame le Maire

L'épargne brute va dépendre de nos recettes également.

Jean-Marc FARTHOUAT

Mais dites-moi le chiffre. Car oui, ça dépend des recettes, des dépenses. Quelle est l'épargne brute que vous visez ?

Madame le Maire

Tout dépend du budget total. Aujourd'hui on ne peut pas. Par contre le ratio final sera au moins de 10 %.

Benjamin DERVIEUX

À moyen terme. L'objectif recherché c'est d'atteindre 10 % à la fin du mandat. On ne l'aura probablement pas en 2024.

Madame Le Maire

Nous notons que le débat a bien eu lieu : il est acté que le débat s'est bien tenu. Je vous remercie. Bonne soirée à tous.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après examen en commission Finances / Ressources Humaines du 22 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Benjamin Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires tel qu'énoncé dans le document annexé.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

Marie-Laetitia CHARTIER

Excusez-nous, concernant la décision pour l'UNC, il y a plusieurs personnes parmi nous qui sont adhérents et qui en principe ne devaient pas prendre part au vote.

Madame le Maire

Il n'y a pas besoin de déport pour cette subvention-là. On est toujours vigilants. D'ailleurs, si vous êtes dans des associations, faites-nous remonter l'information. Et en début de Conseil on annoncera les déports.

Très bonne soirée à tous.

Séance levée à 20h45